

L'ambition oenotouristique de Mons

*Faire du domaine un des plus beaux lieux d'accueil de la Ténarèze.
Tel est le projet présenté lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture.*

Le menu de la session d'automne de la Chambre était particulièrement copieux le 29 novembre dernier au domaine de Mons. Parmi tous les dossiers évoqués, celui de la transformation du domaine de Mons en un haut lieu oenotouristique dans le nord du département, a particulièrement retenu l'attention. A commencé par celle de Catherine Seguin, la préfète du Gers, qui a apporté tout son « soutien à un projet de cette qualité. »

C'est le président Bernard Malabirade qui a présenté ce projet. En commençant par rappeler l'histoire de ce domaine acheté par la Chambre d'agriculture en 1963 puis devenu un centre de formation et d'expérimentation reconnu en partenariat avec l'Institut Français du Vin (IFV). Un lieu d'accueil aussi, notamment depuis la réalisation d'une salle polyvalente en 2013.

« Malheureusement, a lancé le président, les charges importantes liées à l'entretien des bâtiments se sont ajoutées à des baisses de chiffre d'affaires depuis plusieurs années. D'où la nécessité de réfléchir à un repositionnement de Mons. » Ainsi, une étude a été menée avec le concours du cabinet Headlight Consulting. « Le résultat de cette étude, a détaillé Bernard Malabirade, a clairement mis en évidence un environnement magnifique dans le meilleur secteur du Gers. Le potentiel du site correspondant à une clientèle d'affaire mais aussi d'agrément, est aussi à noter. Concernant les contraintes, sans surprise il s'agit de l'entretien, de la nécessaire rénovation de chambres en décalage avec le produit, la situation géographique même si la proximité d'Agen (35 mn) avec sa gare TGV, son aéroport et l'autoroute sont finalement à prendre en compte, » a ajouté le président de la Chambre.

Le nouveau positionnement proposé aux élus qui l'ont voté à l'unanimité, passe donc par l'aménagement d'une structure hôtelière de niveau trois étoiles (avec une trentaine de chambres), un espace bien-être et piscine extérieure, un restaura-

rant de type « traditionnel » de bon niveau, la mise en avant de produits locaux (à commencer par ceux du vignoble de Mons, vins, flocs et armagnacs), et une offre événementielle (mariages, séminaires, ...).

D'autres questions, telle que l'externalisation de l'activité, découlent de ce projet oenotouristique qui positionnera Mons parmi les structures de qualité en Armagnac. Autre question, celle de l'établissement d'un bail commercial qui permettrait à la structure de constituer un fonds de commerce. La place de la Chambre d'agriculture dans ce projet peut aussi évoluer avec recherche de partenaires potentiels.

Selon l'étude, un tel projet, avec début des travaux dès 2020, pourrait connaître un équilibre financier voire une rentabilité dès la troisième année de fonctionnement. Enthousiasmés, les élus se sont prononcés favorablement à ce projet dans lequel non seulement le vignoble de Mons trouverait toute sa place mais en serait renforcé.

« Le compte n'y est pas »

Bernard Malabirade a profité de la session d'automne pour faire le point sur les dossiers agricoles. Il s'est félicité « d'une année excellente pour les céréales en terme de rendement », même si « les prix ne sont pas au rendez-vous ». Quant à la fin de l'année « elle est difficile en raison des conditions climatiques. Après un été de sécheresse, nous sommes victimes de pluies parfois torrentielles. Nous notons des dégâts irréversibles sur le maïs, le soja, le sorgho. »

Une satisfaction pour le président, celle d'avoir « maintenu un budget pour la Chambre grâce à la mobilisation de tous les élus. » Il a salué par ailleurs la mobilisation des agriculteurs « dans toute la France, un an après les Etats généraux de l'alimentation » alors que « le compte n'y est pas ».

Un autre sujet a déclenché le courroux présidentiel, celui de « l'agribashing ». « Il est insupportable que caution soit donnée à des actes extrêmes comme ceux que l'on vient de vivre dans la Drôme avec les quatre incendies de fermes. Il s'agit d'actes de terrorisme. Le gouvernement doit arrêter de cautionner cet agribashing. » Un propos auquel la préfète a répondu : « le ministre de l'agriculture a été très virulent envers l'agribashing ».

Bernard Malabirade est également revenu sur les dégâts occasionnés par les sangliers « en forte progression ». « Cette situation nous a conduits à bâtir (avec la Fédération des chasseurs, les syndicats agricoles et la coopération agricole) un ensemble de propositions soumis à la préfète. » Coup de gueule encore au sujet des retraites agricoles : « n'ayons pas peur de dire que le projet de réforme des retraites serait bon pour les agriculteurs. Nous avons calculé qu'il serait synonyme de plus 37 millions d'euros dans les caisses des Gersois. Une excellente nouvelle pour l'économie de notre département. » Un propos repris au bon par Rémi Fourcade qui pointe « les 750 euros de moyenne des pensions des retraités agricoles ».

Enfin, le président Malabirade a soutenu la Charte de bon voisinage et du bien vivre ensemble proposée par la FDSEA et les JA. « Ce document pédagogique, a-t-il précisé, rappelle les efforts déjà engagés par les agriculteurs dans le domaine de l'utili-



De gauche à droite : E. Lecomte, Directeur de la Chambre d'agriculture, B. Malabirade, Président de la Chambre d'agriculture, C. Seguin, Préfète du Gers et B. Gendre, Vice-Président du Conseil Départemental.

sation des phytosanitaires, dans le respect d'une réglementation déjà foisonnante. Il met également l'accent sur le nécessaire dialogue entre riverains, dans un milieu rural qui demeure un lieu de vie et de travail. »

Le plan d'actions décliné

Les cinq groupes de travail ont profité de cette session pour présenter autant de points dans le cadre du plan d'actions stratégique de la mandature.

Christian Cardona a ainsi présenté la nouvelle organisation avec la création de trois agences : Auch-Astarac, Armagnac-Adour et Portes de Gascogne, pour une nouvelle proximité.

Damien Latapie a évoqué la nouvelle certification : **label Bas-carbone**, qui consiste à faire

financer des pratiques de réduction de gaz à effet de serre ou de stockage de carbone.

Alain de Scoraille a pour sa part décliné l'**action érosion**. Un programme partenarial conduit avec la communauté des communes de Bastides Lomagne visant à accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions pour limiter la vulnérabilité de leurs sols à l'érosion.

Jérémie De Ré a présenté la **certification HVE 3**, qui vise à qualifier les exploitations sur des critères liés à leurs pratiques raisonnées en matière de fertilisation, usage des phytosanitaires, irrigation et biodiversité.

Marianne Dutoit a enfin évoqué le projet de **parc naturel régional de l'Astarac**. Un projet qui englobe la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, l'aménagement du territoire, le développement économique et social ou encore l'éducation et l'information.



Signature de la charte de bon voisinage